# Procès-verbal

Séance ordinaire du conseil d’établissement

Date : Mercredi 6 décembre 2021

Heure : 19 h

Lieu : salon du personnel

Présences :

Pierre-Luc Beaucage,

Marie-Eve Turcotte,

Marie-Eve Lebrun en remplacement de Marie-Claude Marcoux,

Christine Bourgeois,

Sophie Brillon,

Jean-Robin April,

Simon Lachapelle,

Marie-Christine Tremblay.

Martin Prudhomme

Absent :

Jonathan Gervais

1. **Ouverture de l’assemblée**

19h10, M. Beaucage prononce l’ouverture la séance.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Simon Lachapelle propose l’adoption de l’ordre du jour.

CE-21-22-14

1. **Adoption du procès-verbal du 9 novembre 2021 et suivis**

Le procès-verbal sera revu et retourné aux membres puisqu’il doit subir plusieurs corrections. L’adoption du procès-verbal est reportée à la prochaine rencontre.

Madame Bouchard fait tout de même les suivis du dernier procès-verbal. Elle présente entre autres les sondages proposés aux élèves selon les cycles comme prescrit au projet éducatif.

1. **Parole au public**

Aucun public présent.

1. **Projet éducatif**

Madame Bouchard explique l’activité récompense «Les poms-coups». Ce fut un succès même si certains élèves ont dû apprendre à ne pas gagner.

1. **Affaires courantes**
   1. *Bonification du service aux dîneurs pour l’année 2022-2023 (consultation)*

Madame Bouchard fait la lecture de l’article de loi à l’origine de l’offre de service. Le centre de service doit organiser une surveillance du diner. Cette offre doit être équitable entre tous les services du CSSP. Deux modèles sont offerts : le modèle de base et le modèle bonifié. En 2020, la politique de service au dineur a été revue. Les disparités entre les écoles ont été analysées. Le prix variait beaucoup d’une école à l’autre. L’équité était un enjeu majeur. Les règles : 282$/ de base; 591$ max / bonifié. Les ratios étaient également très différents. Quand la politique a été modifiée, le but était d’uniformiser les services. Les coûts ont été analysés. Ratio 1/27 :317$/ régulier. On a voulu permettre un seul modèle au niveau du service bonifié. Ratio : 1/24 élèves 374$/an. Pour déterminer si l’école aura un service de base ou bonifié, les parents doivent être consultés par sondage et le taux de réponse du sondage doit être fixé par le conseil d’établissement. La cible de 80% de réponse favorable sur le taux donné doit être atteinte pour déterminer le service de garde choisi. Le service de micro-onde ne fait pas partie de la politique. Le choix d’offrir les micro-ondes appartient à l’école. Le coût relié à ce service ne fait pas partie de l’évaluation de coûts prévue à la politique et le manque de personnel n’aide pas à ce service. Déjà à l’école Paul-Vi, les dineurs ont accès aux jeux et espaces, tout comme le service de garde. La direction ouvre la porte à évaluer l’offre de micro-onde en alternance selon les jours de semaine en fonction du budget et la main-d’œuvre disponible. Martin Prudhomme suggère de voir si le réchaud du traiteur serait une option viable. Il engagerait la discussion avec le service de traiteur.

Les membres du CE discutent de la façon la plus claire de proposer le sondage afin que les parents puissent se prononcer de façon éclairée. Simon Lachapelle propose que le taux de réponse soit fixé à 10% comme l’an dernier.

CE-21-22-15

* 1. *Aide aux parents (consultation)*

Marie-Eve Turcotte est allée voir la pièce « Parent presque parfait » du théâtre Parminou. Elle suggère de choisir dans leur répertoire une autre pièce puisque la nouvelle pièce sera présentée en avril par l’école Secondaire De Mortagne. Notamment, elle parle de la pièce « Je courais, je courais, je courais ». Elle suggère à Madame Bouchard d’ouvrir la discussion a la réunion des directions de secteur pour partager les frais et offrir plus de conférences.

1. **Suivis des comités**
   1. *Bibliothèque*

Madame Bouchard fait un suivi sur le poste d’accueil construit par le CFPP. Il ne sera pas prêt pour décembre comme prévu précédemment.

* 1. *Projet cour d’école*

Il est souhaité qu’un comité dédié à la cour d’école soit formé. Le comité cour d’école devra proposer un projet, monter un échéancier, trouver des sources de financement, établir des partenariats et soumettre le tout au conseil d’établissement. Le comité cour d’école travaillera selon les forces de chacun de ces membres. Des sous-comités peuvent être créés dans le temps. Ce comité pourra être formé d’une dizaine de personnes (parent, personnel de l’école, membres de la communauté).

Madame Bouchard offrira aux membres du personnel de s’impliquer dans le comité aux prochaines assemblées générales respectives.

1. Informations
   1. Parole au représentant du comité de parents

Voir le document « les lendemains du CP». Quelques sujets abordés tels que calendrier scolaire, douance, présentation du plan d’action 2021-2022. Les bons coups sont soulignés à chaque rencontre.

* 1. Parole à la représentante du service de garde

Carole Thiffault vient en renfort de Chantal Casavant pour les tâches administratives du service de gare.

1. Autres sujets
   1. COVID-19

Aucun cas actif à l’école en ce moment.

* 1. Vaccination

89 doses de vaccins ont été administrées à l’école le 3 décembre dernier. Une deuxième journée de vaccination à l’école sera prévue entre le 25 janvier et le 9 février 2022.

1. Levée de l’assemblée

La levée de l’assemblée est prononcée à 21h30.

Pierre-Luc Beaucage Vicky Bouchard

Président du conseil d’établissement Directrice